



F S S P X

Février 2021

N'ayez pas peur de leur peur

*« Et si même vous souffrez pour la justice, vous serez bien heureux.
N'ayez donc aucune crainte d'eux, et ne vous en troublez point » (1 Pi 3, 14)*

Chers amis et bienfaiteurs,

La crainte dont parle l'épître de saint Pierre est la peur qu'éprouve le païen, qui n'a ni la foi en Dieu, ni l'espérance de la vie éternelle. Pour lui, rien ne peut être davantage craint que la souffrance et la mort. Si la mort se fait menaçante mais que les plaisirs sont encore possibles, il est prêt à tout pour éviter la mort, parce que lorsque la fin survient, tout est perdu. Si son seul espoir consiste en la souffrance et la tristesse, pourquoi donc ne se suiciderait-il pas en recourant à l'euthanasie ?

Pour le Chrétien, une telle peur n'existe pas. Jésus-Christ a détruit la mort et sa crainte parce qu'Il nous a donné la vie éternelle, d'abord celle de l'âme par la grâce, puis celle du corps. Tel David qui a tué Goliath et a tranché sa tête avec la propre épée de ce dernier, Jésus-Christ « en mourant a détruit notre mort, et en ressuscitant il a restauré la vie ». Le Chrétien ne craint pas la première mort, celle du corps, mais plutôt la mort de l'âme et la deuxième mort en enfer : « Or je vous dis à vous, qui êtes mes amis : ne craignez point ceux qui tuent le corps, et après cela ne peuvent plus rien faire. Mais je vous montrerai qui vous devez craindre : craignez celui qui, après avoir ôté la vie, a le pouvoir d'envoyer dans la géhenne : oui, je vous le dis, craignez celui-là » (Lc 12, 4-5).

Aujourd'hui, nous sommes témoins de la réponse apeurée au coronavirus. « Nous devons nous protéger contre le virus, par conséquent il faut fermer les églises (la religion n'est pas "essentielle") ; on ne doit prendre aucun risque (parce que rien ne saurait être pire que la mort) ; mais nous avons définitivement besoin de nous distraire (donc les sports professionnels et les tournages pour Netflix peuvent continuer). Aussi le païen, étant un esclave, ne pense pas par lui-même mais il croit servilement les « experts » et obéit docilement à tout ce que lui ordonne le gouvernement. Mais le Chrétien reste libre ; guidé par la saine raison et la Foi, il obéira seulement à Dieu, et il n'obéira à un homme que dans la mesure où Dieu a donné à cet homme le pouvoir de commander. C'est pourquoi il faut considérer la question du caractère licite de la prise de vaccins pour le coronavirus.

Les vaccins en eux-mêmes

La première chose à souligner est que les vaccins en eux-mêmes ne sont pas mauvais ; par conséquent, mis à part les questions qu'inspire la prudence, recevoir un vaccin n'est pas un péché. La deuxième chose qu'il faut savoir est qu'aucun gouvernement n'a le droit de forcer des citoyens innocents de tout crime à subir un traitement médical, et cela pas plus d'ailleurs que ce même gouvernement n'a le droit de décider de votre mariage ou de broser vos dents.

Cela dit, si je crois que je dois prendre un vaccin, il faut quand même s'assurer que ce soit moralement juste. Imaginons quatre vaccins : le premier est produit par la Compagnie des Vaccins Saint-Raphaël, un autre par la



Compagnie des Vaccins Acme, un troisième par la Compagnie Satanique des Vaccins, et le dernier par la Compagnie Amorale des Vaccins.

Dans le premier cas, par hypothèse, recevoir le vaccin n'entraîne aucune commission de péché dans le parcours de production dudit vaccin. De plus, le vaccin Saint-Raphaël est éprouvé et testé, avec la certitude morale que ses bienfaits surpassent ses inconvénients.

La Compagnie Acme a quant à elle produit un vaccin dont la production est dépourvue de péché, mais son efficacité est douteuse, et ses effets secondaires à long terme sont encore inconnus. Il me faut donc soigneusement considérer si je prendrais ou non ce vaccin, en jauger les bons et mauvais effets, de même que l'urgence de trouver un remède puisque je pourrais bien ne pas être à risque de contracter la maladie que ce même vaccin est censé prévenir.

Les deux dernières compagnies ont développé des vaccins en recourant à des tissus humains prélevés sur des bébés assassinés. La Compagnie Satanique des Vaccins exige que je consente au péché grave qu'est l'avortement. Je ne peux accepter ce vaccin sous aucune circonstance, puisque je commettrais ainsi un péché, et la mort devrait m'être préférable à la commission d'un péché.

De son côté, la Compagnie Amorale des Vaccins se fiche éperdument que je consente ou non au mal qu'est l'avortement, car son seul souci est son profit financier, avec (peut-être) l'éradication de la maladie. Si je consens à l'acte maléfique par lequel un bébé meurt de sorte que ses tissus puissent être utilisés pour fabriquer un vaccin, je deviens dès lors coupable de ce qu'on appelle la *coopération formelle avec le mal*, et je commets ainsi un péché puisque j'approuve directement les moyens maléfiques qui ont été utilisés.

Mais si je ne consens nullement à l'action maléfique elle-même (l'avortement), quoique je bénéficie d'une manière ou d'une autre de ses conséquences en recevant un vaccin cultivé, ou à tout le moins testé sur des cellules fœtales d'enfants avortés, cela n'est pas nécessairement un péché. En faisant usage des fruits d'une action maléfique, je participe à ce que les théologiens moralistes appellent la *coopération matérielle avec le mal*, laquelle peut être permise ou non en fonction du caractère rapproché de ladite coopération, de la gravité du mal avec lequel je coopère, et le dommage causé à une tierce partie.

Les vaccins pour le coronavirus

Si nous appliquons tout ceci aux vaccins pour le coronavirus, nous constaterons que divers vaccins sont présentement en production. Nous savons que le gouvernement n'a pas le pouvoir de me forcer à prendre le vaccin. Ma décision à cet égard doit être prise conformément à mes règles habituelles d'action : la saine raison et la Loi divine.

Si le vaccin ne provient pas d'une source coupable de péché, la question en est réellement une de prudence. Dans le but d'agir prudemment, j'ai besoin de la certitude morale que cela fera plus de bien que de mal. Je dois aussi considérer la gravité de la maladie. Si je suis peu à risque de subir des conséquences sérieuses à l'infection, il ne semble pas prouvé qu'il me faille être inoculé, et ce, particulièrement si les experts affirment que le vaccin ne stoppe pas l'infection ou la transmission mais ne fait simplement qu'en limiter les symptômes. Si, par surcroît, le vaccin est expérimental et ses effets secondaires sont relativement inconnus, cela pourrait bien me rendre perplexe.

Si le vaccin provient d'une source maléfique et je consens à la commission de ce mal, la prise de ce vaccin serait par conséquent un acte mauvais parce que, dans un tel cas, je serais coupable de *coopération formelle avec le mal*. Tel qu'expliqué plus haut, la coopération matérielle n'est pas intrinsèquement mauvais mais elle requiert



une cause proportionnelle. Si l'on suppose que je dois me faire inoculer un vaccin, il faut que je choisisse celui qui n'est pas entaché par un avortement. Mais si je ne peux pas prendre le vaccin qui n'est pas entaché, il faut alors que mes motifs soient suffisamment sérieux pour justifier une coopération matérielle. Dans un tel cas, tout comme dans d'autres cas de perplexité morale quant à un sujet sérieux, je ferais bien de consulter un prêtre pourvu de sagesse.

Objection

Selon certains, il est intrinsèquement mauvais¹ d'utiliser un vaccin dont la source est entachée. C'est une position erronée. Il n'est pas mauvais par définition d'utiliser quelque chose ayant été obtenu par le péché. La prostituée qui donne 5 \$ gagné par le péché à un mendiant ne met pas celui-ci dans une situation où il devrait mourir de faim au lieu de dépenser cette somme ; il peut plutôt accepter cette aide sans pour autant approuver l'occupation peccamineuse qui en est à l'origine. Un propriétaire peut louer un appartement qui a été construit un dimanche ; il n'est nullement obligé de l'abandonner. Un étudiant peut utiliser les connaissances qu'il a acquises dans des manuels volés ; il n'est pas obligé de les désapprendre. Ou encore, pour évoquer un exemple historique, Winston Churchill a justifié ainsi certaines de ses actions durant la deuxième guerre mondiale : « J'ai menti plusieurs fois pour mon pays, et je mentirais encore plusieurs fois ». Néanmoins, il n'est pas péché pour nous de bénéficier de sa victoire contre le nazisme, même si ladite victoire a été obtenue, au moins partiellement, de manière mauvaise.

En d'autres termes, profiter d'une action mauvaise ne signifie pas toujours, ni nécessairement, consentir à ladite action mauvaise ; par conséquent, celle-ci n'est pas intrinsèquement mauvaise, bien qu'il reste vrai qu'il faut normalement éviter de profiter d'une action mauvaise, puisque si nous n'avons pas une « cause proportionnelle » ou raison justifiable, il est mauvais de coopérer même « matériellement » à une violation de la Loi divine.

Mieux que n'importe lequel de ces extrêmes — donner carte blanche à la prise du vaccin, ou l'interdire comme intrinsèquement mauvais—, il y a l'opinion (à mon avis) de ces hommes d'Église qui exhortent les Catholiques à boycotter tout vaccin provenant de sources entachées, car, soutiennent-ils, quand tout le monde le prend sans scrupule, cela encourage l'avortement et le macabre marchandage de parties du corps humain. Le pape et les évêques, pour le bien commun, pourraient bien ordonner ce boycott à tous les catholiques. Mais qu'ils le fassent ou non, il nous faut suivre les principes moraux qui interdisent de manière absolue la coopération formelle avec le mal, tout en permettant cette coopération si — et seulement si — il y a une cause proportionnelle.

Abbé David Sherry
Supérieur de district

¹ *Intrinsèquement mauvais* signifie « mauvais par définition » et ne peut par conséquent être fait sous aucune circonstance. Par exemple, le blasphème, qui est défini comme « une insulte infligée à Dieu ». Une action est *extrinsèquement mauvaise* si elle est mauvaise non par définition mais selon les circonstances. Ainsi, chanter « À la claire fontaine » n'est pas mauvais par définition, mais l'action serait *extrinsèquement mauvaise* si chantée durant la Messe.